



PREFET DE LA REUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale  
Pôle Formations, Emploi et Certifications

## Fiches de présentation des métiers du secteur social

# Educateur Technique spécialisé

### LA PROFESSION

L'éducateur technique spécialisé est un travailleur social qui contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques de production au cours d'une prise en charge éducative et sociale.

L'éducateur technique spécialisé travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs : sociaux, médicaux, économiques...

Il exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés.

Il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, d'adultes vieillissants :

- en situation de handicap ;
- en situation de dépendance ;
- en souffrance physique ou psychique ;
- en difficulté sociale et familiale ;
- en voie d'exclusion ;
- inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion.

### LIEU DE FORMATION

Pour suivre cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions et demander leur inscription auprès de l'institut de formation en travail social de la Réunion.

#### INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (IRTS)

1 rue Sully Brunet  
97470 Saint-Benoit  
Tél : 02 62 92 97 77

#### LES TEXTES DE REFERENCE :

- Décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005 instituant le DE ETS,
- Arrêté du 18 mai 2009 relatif au DE ETS

#### Adresse postale

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de La Réunion (DJSCS)  
14, allée des Saphirs, CS 61 044  
97 404 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 20 96 40 - Fax: 02 62 20 96 41

#### Site géographique

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
de La Réunion  
Site de Gaulle (DJSCS)  
60, avenue du Général De Gaulle  
97 400 Saint-Denis

#### Site internet

<http://www.reunion.drjscs.gouv.fr>

### LES APTITUDES

Etre prêt à travailler en équipe, bien posséder un métier de base technique, être à l'aise dans une démarche pragmatique, souhaiter transmettre ses savoirs et des savoir-faire sont autant d'éléments qui permettent de bien appréhender le métier.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) au moins de niveau IV ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au RNCP au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

Les épreuves d'admission organisées par les établissements de formation comprennent une partie écrite d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat et une partie orale d'admission destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

### LA FORMATION

La formation est dispensée de manière continue ou discontinue sur une durée maximale de 3 ans. Elle comporte 1200 heures d'enseignement théorique et 1960 heures (56 semaines) de formation pratique. L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

- DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (350h) ;
- DF 2 : conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (450h) ;
- DF 3 : communication professionnelle (200h) ;
- DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles (200h).

La formation pratique, délivrée au sein des sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique se décompose en un stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle de 12 semaines (420h), un stage d'une durée de 32 à 36 semaines (840 à 1120h) et un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280h). Ces stages doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Des dispenses ou des allègements de formation théorique et/ou pratique sont prévues en fonction des diplômes, titres ou certifications du candidat et au vu de son expérience ou de sa situation professionnelle.

### LE DIPLOME

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) délivré par le ministère de l'Éducation Nationale (Recteur d'académie).

Les épreuves du diplôme comprennent par domaine de certification (DC) :

- DC 1 : épreuve orale sur les pratiques professionnelles ;
- DC 2 : 1ère partie, entretien sur l'organisation de l'environnement de travail, 2ème partie, présentation et soutenance d'un mémoire ;
- DC 3 : 1ère partie, entretien à partir d'un journal d'étude clinique, 2ème partie, élaboration d'écrits professionnels ;
- DC 4 : 1ère partie, épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles, 2ème partie, épreuve orale sur le travail en partenariat et en réseau.

Ce diplôme est classé au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

### LA VAE

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience. Pour cela, les candidats doivent justifier de compétences professionnelles en rapport direct avec le diplôme.

La durée totale d'activité cumulée exigée est de 3 en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

**Faire acte de candidature, uniquement par courrier aux DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) du Rectorat.**

#### Rectorat de la Réunion – DAVA

26 rue Pitel  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél : 02 62 29 93 76  
[cr.cafoc@ac-reunion.fr](mailto:cr.cafoc@ac-reunion.fr)

### LA CARRIERE

**1 - Les employeurs :** Antérieurement, le champ d'action des ETS recouvrait principalement les établissements et les services du secteur médico-social et hospitalier (secteur psychiatrique). Depuis quelques années, il s'est élargi aux actions et interventions à conduire en milieu « ordinaire » ou « ouvert » auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, ainsi qu'à la prévention, au développement social urbain et au champ de la politique de la ville. En visant à promouvoir des actions économiques et des actions d'insertion, ces nouveaux emplois ouvrent à la profession des capacités d'expansion.

**2 - La carrière :** Les salaires et la carrière sont déterminés, soit par des textes réglementaires pour les salariés du secteur public, soit par des conventions pour ceux qui relèvent du secteur privé.

**3 - Les perspectives :** Les titulaires du DEETS peuvent bénéficier de dispenses de 2 domaines de formation et des épreuves de certification correspondantes pour les formations préparant au DEES, au DEEJE et au DEASS.

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement. D'autres possibilités s'offrent à eux. Ils peuvent également poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

Ils ont également accès à la fonction de cadre socio-éducatif dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière.